



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté
Égalité
Fraternité



© Stéphanie Lacombe - MENJ

RENTRÉE 2023

ce qui change pour votre enfant

Chers parents,

Cette semaine, vos enfants ont rejoint les bancs **de l'école**.

De nouvelles mesures sont mises en place pour favoriser la réussite de tous les élèves.

Soyez assurés que toute la communauté éducative s'engage et se mobilise pour en assurer le bon déploiement.

Bonne rentrée !

Gabriel Attal
Ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse



Des professeurs mieux rémunérés

Pour reconnaître leur engagement auprès de vos enfants, tous les enseignants bénéficient dès septembre d'une **augmentation de salaire sans condition de 125 à 250 € nets par mois** par rapport à septembre 2022.

PLUS DE SAVOIRS FONDAMENTAUX



Lecture, écriture et mathématiques

2 h par jour sont dédiées à la lecture et l'écriture pour tous les élèves de CM1 et CM2.

Les professeurs proposeront régulièrement des exercices de grammaire, d'orthographe, de calcul mental et de résolution de problèmes.

La lecture à l'école et en dehors du temps scolaire est davantage promue : votre enfant lira désormais chaque semaine au moins deux textes longs de 1 000 mots minimum.

La pratique de l'écriture est également réaffirmée auprès des personnels pour qu'ils l'encouragent sous toutes ses formes (cahiers d'écriture, rédactions, etc.).



Égalité des chances

S'il connaît des difficultés dans certaines matières, votre enfant aura la possibilité de bénéficier **de soutien scolaire**.

Davantage de stages de réussite sont organisés pendant les vacances scolaires pour consolider les savoirs fondamentaux et combler d'éventuelles lacunes. 100 000 heures supplémentaires à l'échelle nationale seront assurées par des professeurs ou des personnels de l'éducation nationale dans le cadre de missions complémentaires rémunérées.



Évaluations nationales

Comme cela existe déjà **en CP, CE1, 6^e** et à l'entrée au lycée, des évaluations nationales sont organisées dès septembre **en CM1** en mathématiques et en français afin d'évaluer les besoins de votre enfant et d'y répondre de façon appropriée.



École maternelle

Pour mieux accompagner les élèves de maternelle dans leurs spécificités, **un plan de formation particulier** des professeurs des écoles est déployé.

Dans les quartiers prioritaires, **l'accueil en milieu scolaire dès 2 ans** est développé pour ceux qui le souhaitent afin de lutter contre les inégalités scolaires.

DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE FAVORABLES



Moins d'élèves par classe

Toutes les classes de grande section, CP et CE1 sont plafonnées à 24 élèves. Cela offre la possibilité aux professeurs de mieux accompagner votre enfant dans un cadre plus propice aux apprentissages.

En éducation prioritaire, comme c'est déjà le cas en CP et en CE1, **toutes les classes de grande section seront dédoublées** (deux groupes de 12 élèves maximum) d'ici 2024, afin d'offrir à votre enfant, dès le plus jeune âge, les meilleures conditions d'apprentissage possibles et de favoriser sa réussite.



Lutte contre le harcèlement

La lutte contre le harcèlement scolaire a été érigée en **priorité absolue** pour cette rentrée. Les personnels sont formés à la prévention, au repérage et à l'écoute. Les élèves à l'origine de harcèlement pourront être affectés dans une autre école.

Si votre enfant est victime de harcèlement ou en est témoin, alertez sans délai les équipes éducatives. Vous pouvez également appeler les **plateformes d'écoute spécialisées 3020 (harcèlement) et 3018 (cyberharcèlement)**.

PLUS D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE

Pour favoriser son bien-être et son épanouissement, et par là même sa réussite scolaire, votre enfant va pratiquer cette année **30 minutes d'activité physique quotidienne**, quelle que soit son école.